



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocations

Question écrite n° 417

Texte de la question

M. Didier Julia signale à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle que son attention a été appelée sur le fait que les allocations de chômage sont versées aux demandeurs d'emploi avec des retards pouvant atteindre dix à treize jours. Cette situation cause de graves ennuis financiers aux intéressés qui doivent, fréquemment, régler en début de mois les loyers, les impôts... Il lui demande quelle action il envisage afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Les retards de paiement des allocations peuvent s'expliquer par la situation de trésorerie tendue du régime d'assurance chômage ainsi que par le nombre croissant de demandes d'allocations que doivent traiter les ASSEDIC. L'UNEDIC, consciente des conséquences que peuvent entraîner ces retards, s'efforce de rendre cette situation de plus en plus exceptionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Julia Didier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 417

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1993, page 1262

Réponse publiée le : 21 juin 1993, page 1735